



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE

DEMANDE DE SUBVENTION AUX TRAVAUX DE RENOVATION

" Aides complémentaires du Val d'ille-Aubigné à celles de l'ANAH "

PROPRIETAIRE OCCUPANT

Formulaire à transmettre à l'opérateur

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) octroie des aides spécifiques aux ménages modestes et très modestes qui réalisent des travaux :

- De mise en sécurité (MaPrime Logement Décent)
- D'économie d'énergie (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné)
- D'adaptation (MaPrimeAdapt')

Le Val d'ille-Aubigné vient abonder ces aides de l'ANAH afin de faire baisser les restes à charge.

Je soussigné(e), _____ sollicite une subvention de la Communauté de communes Val d'ille-Aubigné pour le logement situé :

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Nature des travaux :

Coordonnées du demandeur (si différente de l'adresse des travaux) :

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone(s) : _____ / _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Andouillé-Neuville Aubigné Feins Gahard Guipel Langouët La Mézière
Melesse Montreuil-le-Gast Montreuil-sur-Ille Mouazé Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Germain-sur-Ille Saint-Gondran Saint-Médard-sur-Ille Saint-
Symphorien
Sens-de-Bretagne Vieux-Vy-sur-Couesnon Vignoc

SIÈGE 1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-
Gast
Tél. 02 99 69 86 86
Mail contact@valdille-aubigne.fr
www.valdille-aubigne.fr

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET
URBANISME**

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le demandeur déclare ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de la demande de subvention (sauf avec une dérogation de l'Anah), il assume les obligations imposées par l'Anah et s'engage à :

- Justifier l'exécution des travaux dans un délai de 3 ans à compter de la date de décision de la subvention de la CCVIA ; à défaut, la subvention accordée serait annulée.

Le demandeur reconnaît être informé :

- De la modalité des aides et des conditions d'attribution en vigueur, ainsi que de la possible modification ou révocation, qui devra être communiquée par la CCVIA.
- Que la subvention n'est jamais de droit. La décision étant prise au niveau local, chaque projet est étudié sous ses différents aspects : social, technique et montage financier.

Fait à : _____ le _____

Signature du demandeur

CADRE RESERVE A L'OPERATEUR ANAH		
PO : Propriétaires occupants ou assimilés		
<input type="checkbox"/> Propriétaire/assimilé <input type="checkbox"/> Locataire*		
<input type="checkbox"/> « Très modeste » <input type="checkbox"/> « Modeste »		
(*) Les demandes adressées par les locataires feront l'objet d'une demande de dérogation au Conseil communautaire		
Tableau réservé à l'opérateur Anah :		
COCHER LES AIDES SOLLICITÉES		Montant
<input type="checkbox"/>	Aide complémentaire PO « très modestes » - MaPrime Logement Décent (3 000 €)	
<input type="checkbox"/>	Aide complémentaire PO « modestes » - MaPrime Logement Décent (2 000 €)	
<input type="checkbox"/>	Aide complémentaire PO « très modestes » - MPR Parcours Accompagné (1 000 €)	
<input type="checkbox"/>	Aide complémentaire PO « modestes » - MPR Parcours Accompagné (500 €)	
<input type="checkbox"/>	Aide complémentaire PO « très modestes » - MaPrimeAdapt' (15 %)	
<input type="checkbox"/>	Aide complémentaire PO « modestes » - MaPrimeAdapt' (10 %)	
L'aide complémentaire est conditionnée à l'obtention de celles de l'Anah et calculée sur les mêmes plafonds de travaux		
Le montant à indiquer devra tenir compte d'un éventuel écrêtement		

Les documents suivants seront partagés avec votre opérateur ANAH afin de compléter la demande :

Notification du Département 35, RIB, Justificatif de domicile, plans de financement, devis et factures de travaux, diagnostics

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vos informations personnelles (coordonnées, composition du ménage et du logement, données fiscales et financières, consommations, devis et factures) sont recueillies pour l'accompagnement et le traitement statistique sur la rénovation de l'habitat et enregistrées dans un serveur informatique restreint de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Elles seront conservées pendant 3 ans après travaux et peuvent être partagées, sous votre accord et dans les mêmes buts, avec nos partenaires d'accompagnement. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant au 02 99 69 58 93 (Pass'Réno).